

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 13 novembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/11/13-4/13****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20201113-lmc10000021199-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/11/2020

Réception Préfet : 17/11/2020

Publication RAAD : 17/11/2020

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : LACROIX Sarah

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance.

Le schéma des solidarités 2019-2024 adopté en juin 2019, fait de la prévention un enjeu des politiques départementales. Aussi, en complément de sa politique de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles, le Département soutient des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale, de l'aide à la fonction parentale et à l'enfant. Il soutient aussi des associations d'aide à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive. Il est proposé de financer sept associations qui effectuent un travail d'accompagnement des familles, complémentaire à celui des professionnels du Département, pour un montant de 73 350 €, identique à celui de l'année précédente et prévu au budget de l'année 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 19 décembre 2019, portant approbation du budget primitif du Département pour l'exercice 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au titre de l'année 2020, deux subventions de fonctionnement, pour une somme totale de **3 600 €** qui sera prélevée sur l'opération "subventions aide à la parentalité " de l'action intitulée "subventions et participations aux associations" du budget départemental de l'année 2020, aux bénéficiaires suivants :

Réseau périnatal « Naître dans l'Est Francilien » (N.E.F)	1 800 €
Réseau de périnatalité du Sud de l'Ile de France « Périnatif Sud »	1 800 €

Article 2 : d'attribuer au titre de l'année 2020, deux subventions de fonctionnement, pour une somme totale de **17 250 €** qui sera prélevée sur l'opération "subventions milieu ouvert" de l'action intitulée "soutien et prévention en milieu ouvert " du budget départemental de l'année 2020, au bénéficiaires suivants :

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance (ADEPAPE 77)	15 000 €
Association « Enfance et Familles d'Adoption de Seine-et-Marne (E.F.A. 77)	2 250 €

Article 3 : d'attribuer au titre de l'année 2020, trois subventions de fonctionnement, pour une somme totale de **52 500 €** qui sera prélevée sur l'opération "participations/aide à la parentalité et à l'enfance" de l'action intitulée "subventions et participations aux associations" du budget départemental de l'année 2020, aux bénéficiaires suivants :

Association « Passage »	17 500 €
Unité d'accueil « Passages » (Grand Hôpital de l'Est Francilien)	25 000 €
Maison des adolescents « Adobase » (Grand Hôpital de l'Est Francilien)	10 000 €

Article 4 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération, le projet de convention et en annexe n° 2 le projet d'avenant à conclure avec les associations selon la répartition jointe en annexe n° 3 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les contrats et avenants au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

M. Pierre BACQUÉ
 Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
 M. Arnaud de BELENET
 Mme Cathy BISSONNIER
 M. Ludovic BOUTILLIER
 Mme Martine BULLOT
 M. Jean-Marc CHANUSSOT
 M. Bernard CORNEILLE
 M. Bernard COZIC
 Mme Monique DELESSARD
 M. Smaïl DJEBARA
 Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smail DJEBARA
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne